

REGLEMENT CROSS DE LA MADONE 2017

1 PARCOURS

Course nature, organisée par Vallée de l'Ouche oRientation, **chronométrée pour 3 parcours, un mesurant 14 km avec 350m de dénivelé environ, un mesurant 8 Km avec 200 m de dénivelé puis un de 3,5 Km avec 80 m de dénivelé.**

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels, de rubalises et complétés par un fléchage au sol.

2 DATE : 12 novembre 2017

HORAIRES : ACCUEIL : à partir de 8h, salle communale de Velars-Sur-Ouche

DEPART : ils sont fixés :
-à 10h pour le 3,5 Km.
-à 10h30 pour le 14 Km.
-à 10h45 pour le 8 Km.

3 ARRIVEE : à proximité du départ

4 POSTES DE RAVITAILLEMENT : 1 seul ravitos sur le 14 Km et ainsi qu'à l'arrivée (solide et liquide)

5 AUTONOMIE : les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement.

6 SECOURS : des secouristes sont présents sur la manifestation. Il est par ailleurs obligatoire de porter assistance à tout participant blessé. *Téléphone en cas d'urgence : 06.08.48.33.86*

7 PARTICIPATION : en raison du parcours, la course n'est pas autorisée aux handisports.

Course nature ouverte à partir de la catégorie junior, c'est-à-dire né en 1999 et avant avec signature des parents pour les mineurs pour le 8 Km et le 14 Km.

8 CERTIFICAT MEDICAL : Les non licenciés à la FFA, FFTRI, FFCO doivent fournir obligatoirement un certificat médical de la pratique de la course à pied en compétition. (Datant de moins d'un an le jour de la course) et les licenciés FFA, FFTRI et FFCO leur licence de l'année à jour.

9 DOSSARDS : le dossard doit être porté sur la poitrine, fixé par des épingles et visible dans son intégralité.

10 RESULTATS : ils seront disponibles sur le site dès le soir ou le lendemain www.vor21.free.fr

11 RECOMPENSES : Sur l'aire d'arrivée ou en salle si mauvais temps.

CHAQUE PARTICIPANT RECEVRA UN SOUVENIR DE LA COURSE

13 RESPONSABILITE : Les organisateurs du 24ème CROSS DE LA MADONE déclinent toute responsabilité en cas de vols ou de détériorations qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive.

14 PROPRETE : les concurrents sont priés de ne pas abandonner leurs déchets (papiers, gobelets plastiques...) sur le parcours.

15 ACCEPTATION : Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation de celui-ci.

Aucun dossard ne sera envoyé et tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

16 ENGAGEMENT : rédigé individuellement sur le bulletin d'inscription joint mais aussi sur le site internet :

www.sport-up.fr

Accompagné de la somme de **13€ par coureur pour le 14 Km , 11€ pour le 8 Km, et 4€ pour le 3,5 Km**

CHEQUE A LIBELLE A L'ORDRE DE « VOR » ou « Vallée de l'Ouche oRientation »

Aucun remboursement ne sera effectué une fois inscrit !

A renvoyer avant le 9 novembre 2017 à La Madone chez Jean-David LALEVEE

25 allée de la Cude 21370 Velars-Sur-Ouche

INFORMATIONS : 06.08.48.33.86 – vor@orange.fr ou www.vor21.free.fr